



Distribution: générale

Date: 20 février 2017

Original: anglais

* *Nouvelle parution pour raisons techniques*

Point 4 de l'ordre du jour

WFP/EB.1/2017/4-A/Rev.1*

Questions de politique générale

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Politique en matière de changement climatique

Résumé

Le changement climatique ainsi que les catastrophes et les chocs liés au climat constituent une menace particulière pour la sécurité alimentaire et la nutrition. D'après les constatations formulées dans le cinquième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, le changement climatique pourrait accroître de jusqu'à 20 pour cent d'ici à 2050 le risque de souffrir de la faim et de la malnutrition¹. Un nombre croissant de catastrophes d'origine climatique exigent des interventions d'assistance alimentaire, tandis que bon nombre d'autres situations d'urgence complexes revêtent des dimensions climatiques.

La présente politique définit la manière dont le PAM contribuera aux efforts engagés pour empêcher que le changement climatique et les chocs liés au climat n'exacerbent les vulnérabilités et les risques existants et ne sapent les progrès réalisés sur la voie de l'élimination de la faim et de la malnutrition. Elle fournit au personnel du PAM des principes directeurs et des options de programmation qui lui permettront d'intégrer dans son travail des activités destinées à faire face au changement climatique, l'accent étant mis sur l'appui à l'adaptation et sur la réduction des pertes et dégâts dus aux phénomènes climatiques extrêmes.

Le PAM a pour but de faire en sorte que les personnes, les communautés et les gouvernements vulnérables soient en mesure de faire face aux incidences du climat sur la sécurité alimentaire et la nutrition et de s'adapter au changement climatique. Pour y parvenir dans le cadre de son Plan stratégique, le PAM œuvrera avec les gouvernements et ses partenaires en vue de promouvoir trois grands objectifs:

- i) Aider les personnes, les communautés et les gouvernements les plus vulnérables à gérer et réduire les risques liés au climat qui pèsent sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et à s'adapter au changement climatique.

¹ Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat. 2014. *Fifth Assessment Report* <https://www.ipcc.ch/report/ar5/>.

Coordonnateurs responsables:

M. S. Samkange
Directeur
Division des politiques et des programmes
courriel: stanlake.samkange@wfp.org

M. K. Crossley
Directeur adjoint
courriel: kenn.crossley@wfp.org

- ii) Renforcer les institutions et les systèmes locaux, nationaux et mondiaux de manière à ce qu'ils puissent se préparer aux catastrophes et aux chocs liés au climat, y faire face et favoriser un relèvement durable.
- iii) Faire en sorte que les répercussions du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition soient mieux prises en compte lors de l'élaboration des politiques et de la planification au niveau local, national et mondial, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, pour permettre d'y faire face.

Ces objectifs seront incorporés dans les plans stratégiques de pays du PAM et les activités connexes. La politique du PAM en matière de changement climatique contribuera à appuyer la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'application de l'Accord de Paris, les activités menées au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 2 relatif à l'élimination de la faim, l'objectif 17 qui a trait aux partenariats et l'objectif 13 concernant l'action climatique. Elle vient en outre compléter d'autres politiques du PAM, comme la Politique environnementale, la Politique en matière de nutrition (2017-2021), la Politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, la Politique en matière de problématique hommes-femmes et la Politique en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe. Elle sera le fondement d'une approche intégrée visant à éliminer la faim et la malnutrition.

Le présent document expose un ensemble de principes et les domaines d'activités dans lesquels l'assistance alimentaire du PAM a effectivement contribué à l'action climatique. Le PAM utilisera ce cadre pour: i) définir la vulnérabilité des populations en situation d'insécurité alimentaire et leurs priorités en matière d'adaptation; ii) déterminer comment utiliser l'assistance alimentaire pour faire face à la vulnérabilité liée au climat; et iii) mobiliser des outils, des approches et des partenariats innovants pour renforcer la résilience et les capacités de survie des populations en situation d'insécurité alimentaire les plus vulnérables.

Les partenariats et l'action menée au niveau national sont essentiels pour atteindre les objectifs de la présente politique. Le PAM travaillera avec les parties prenantes dans les pays pour élaborer des plans stratégiques de pays qui concordent avec les priorités définies dans les plans nationaux d'adaptation et les contributions déterminées au niveau national, et les appuient.

Du fait du changement climatique, les besoins humanitaires devraient s'accroître au fil des décennies à venir, ce qui aura d'importantes incidences pour le PAM en termes de financement et de ressources. Un plan de lancement établira les mesures à prendre pour renforcer les capacités du personnel, inclure dans le cadre de financement de la politique un mécanisme spécial pour financer les mesures destinées à faire face au changement climatique, et élaborer des orientations plus précises et pratiques au niveau des pays à l'intention du personnel et des partenaires. Le PAM continuera à: i) élaborer, tester et transposer à plus grande échelle des approches et des outils innovants, notamment des modalités de financement des interventions immédiates plus prévisibles et pluriannuelles pour faire face aux chocs et aux catastrophes liés au climat; et ii) s'employer avec les gouvernements à mobiliser suffisamment de ressources pour faire face aux répercussions du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition recensées dans les plans nationaux et comptant parmi les priorités des pays.

L'efficacité de la politique sera évaluée au bout de cinq ans d'application, conformément aux normes du PAM². L'évaluation tiendra compte des résultats de tous les audits et examens internes pertinents.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le document intitulé "Politique en matière de changement climatique" (WFP/EB.1/2017/4-A/Rev.1*).

² Politique du PAM en matière d'évaluation (2016-2021) (WFP/EB.2/2015/4-A/Rev.1).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Vue d'ensemble

1. Dans le contexte du Plan stratégique du PAM pour 2017-2021, la présente politique décrit l'appui que celui-ci apporte aux pays pour les aider à faire face aux incidences du changement climatique sur les personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire, en collaboration avec les communautés, la société civile, les gouvernements, le secteur privé et les partenaires des Nations Unies.
2. La présente politique définit la manière dont le PAM contribuera aux efforts déployés au niveau national et mondial pour réduire les répercussions du changement climatique sur l'action menée pour éliminer la faim et la malnutrition. Elle fournit au personnel du PAM des principes directeurs et des outils pour lui permettre de faire face aux incidences du changement climatique dans le cadre de ses activités. Elle vise également à faire mieux comprendre les répercussions du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition, afin qu'il soit plus facile de déterminer les principales vulnérabilités et les actions à mener en priorité. Elle fournit aussi différents points de départ sur le plan des programmes pour permettre aux bureaux de pays de prendre en compte la problématique du changement climatique lors de l'élaboration des plans stratégiques de pays (PSP), et de mettre à l'essai des outils et approches innovants pour appuyer les priorités des gouvernements et aider les populations en situation d'insécurité alimentaire les plus vulnérables à gérer les risques liés au climat et à renforcer leurs capacités d'adaptation.
3. Conformément à son mandat, le PAM tient déjà compte des répercussions du changement climatique et des catastrophes sur les personnes auxquelles il vient en aide, et il a déjà intégré l'appui à la réduction des risques de catastrophe³ et à l'adaptation au changement climatique⁴ dans son programme de travail. Ces cinq dernières années, 40 pour cent des opérations du PAM prévoyaient des activités visant à réduire les risques de catastrophe, à renforcer la résilience ou à aider les personnes à s'adapter au changement climatique, en particulier dans le cadre d'opérations d'urgence et d'interventions prolongées de secours et de redressement⁵.
4. Selon les rapports normalisés sur les projets du PAM, entre 2003 et 2012, près de la moitié des opérations d'urgence et de redressement du PAM ont comporté des interventions destinées à aider les personnes à faire face aux catastrophes liées au climat et à s'en relever. Ces opérations ont été dotées d'un budget total de 23 milliards de dollars É.-U.⁶ Pendant cette période, de nombreux pays ont demandé à plusieurs reprises au PAM de les aider lors de catastrophes climatiques. Ces pays comptent parmi ceux qui sont le plus durement touchés par la faim au monde, et ce de manière récurrente; le changement climatique vient aggraver les vulnérabilités existantes et fait peser une lourde menace sur la sécurité alimentaire des générations futures⁷.
5. La politique du PAM en matière de changement climatique est en harmonie avec sa politique environnementale, qu'elle complète. Cette dernière traite de l'impact des activités du PAM sur l'environnement, tandis que la politique en matière de changement climatique traite des répercussions négatives du changement climatique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des bénéficiaires du PAM, indiquant comment le PAM va contribuer aux efforts déployés au niveau national et mondial pour empêcher que le changement climatique ne sape la lutte menée pour éliminer la faim et la malnutrition.

³ Le concept et la pratique consistant à réduire les risques de catastrophe au moyen de l'analyse et de la gestion systématiques des facteurs déterminants des catastrophes, notamment par une réduction de l'exposition aux aléas, l'atténuation de la vulnérabilité des personnes et des biens, la gestion rationnelle des terres et de l'environnement, et l'amélioration de la préparation aux événements indésirables (Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, 2009).

⁴ Processus d'ajustement au climat présent ou attendu et à ses effets (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2014). Cela engloberait à la fois: a) l'adaptation à une évolution progressive des moyennes concernant les températures, le niveau de la mer et les précipitations; et b) la réduction et la gestion des risques associés à la multiplication de phénomènes météorologiques extrêmes plus graves et imprévisibles (adapté de Turnbull et al., 2013).

⁵ Rapports normalisés sur les projets.

⁶ PAM. 2014. *Responding in a risk-prone environment: the changing hazard landscape of WFP emergency and recovery operations, 2003-2012*. Document interne du PAM.

⁷ Au cours de cette période, le PAM a mis en œuvre plus de cinq opérations d'urgence et interventions prolongées de secours et de redressement dans chacun des 20 pays concernés.

Le contexte mondial

6. Au cours de la dernière décennie, les catastrophes naturelles ont touché 1,7 milliard de personnes et fait 700 000 victimes⁸. Depuis 2008, 26,4 millions de personnes en moyenne ont été contraintes à se déplacer chaque année du fait de catastrophes naturelles; environ 80 pour cent de ces catastrophes étaient liées au climat⁹. Les catastrophes climatiques sont régulièrement à l'origine de plus de 100 milliards de dollars de pertes économiques par an, chiffre qui devrait doubler d'ici à 2030¹⁰.
7. Partout sur terre, les personnes exposées à l'insécurité alimentaire peinent déjà à s'assurer et à assurer à leur famille un régime alimentaire approprié et nutritif dans le contexte climatique actuel. Les quatre cinquièmes d'entre elles vivent dans des pays sujets à des catastrophes naturelles où l'environnement est très dégradé¹¹. Leur existence est rendue difficile par les inondations, la sécheresse et les tempêtes qui détruisent les biens, les terres, le bétail, les récoltes et les stocks de vivres, entravant l'accès aux marchés, alourdissant les responsabilités en matière de soins et mettant à mal les réseaux sociaux de soutien. Les risques climatiques s'ajoutent aux conflits, aux inégalités entre les sexes, à la dégradation de l'environnement, au manque d'accès aux services de santé, aux installations d'assainissement et à l'éducation, à la croissance démographique et à l'affaiblissement des marchés, autant de facteurs de la faim et de la malnutrition. Les personnes les plus pauvres sont davantage exposées aux risques climatiques que la moyenne et perdent davantage de leurs possessions lorsqu'elles sont frappées par des chocs liés au climat¹². Le changement climatique donne lieu à des transformations à long terme de la productivité agricole. D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), il pourrait entraîner une baisse de la production agricole susceptible d'atteindre 30 pour cent en Afrique et 21 pour cent en Asie¹³. L'accroissement de la pauvreté dû au changement climatique tiendra principalement aux répercussions sur les moyens d'existence agricoles¹².
8. L'alimentation représente déjà plus de 60 pour cent des dépenses totales des ménages pauvres. En Afrique, à cause du changement climatique, les prix des produits alimentaires pourraient connaître jusqu'à 12 pour cent d'augmentation d'ici à 2030 et 70 pour cent d'ici à 2080¹². Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les consommateurs pauvres des zones urbaines en expansion rapide sont particulièrement vulnérables en raison de la précarité des revenus et du manque d'accès à des filets de sécurité et aux services de base. Les effets des chocs climatiques sur les marchés alimentaires nationaux et régionaux peuvent aussi se répercuter sur les achats de vivres à des fins humanitaires, les réserves alimentaires publiques et les programmes de filets de sécurité.
9. De nombreuses études font état des effets dramatiques des catastrophes climatiques sur la santé et la nutrition. Au Bangladesh, les taux d'émaciation sont élevés chez les enfants vivant dans des zones touchées par des cyclones et des inondations, et de solides données statistiques montrent que les taux de retard de croissance sont plus élevés à la suite d'épisodes de sécheresse¹⁴. Aux Philippines, ces deux dernières décennies, 15 fois plus de nourrissons sont morts dans les 24 mois

⁸ Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED), base de données sur les situations d'urgence (EM-DAT).

⁹ Observatoire des situations de déplacement interne et Conseil norvégien pour les réfugiés. 2015: *Global Estimates 2015: People displaced by disasters*. <http://www.internal-displacement.org/assets/library/Media/201507-globalEstimates-2015/20150713-global-estimates-2015-en-v1.pdf>.

¹⁰ Bureau des Nations Unies pour la prévention des risques de catastrophes. 2011. *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction*. URL:<https://www.unisdr.org/we/inform/publications/19846>.

¹¹ FAO. 2015. *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde. Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim: des progrès inégaux*. <http://www.fao.org/3/a4ef2d16-70a7-460a-a9ac-2a65a533269a/i4646f.pdf>.

¹² Banque mondiale. 2015. *Shock Waves: Managing the Impacts of Climate Change on Poverty*. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/22787>.

¹³ FAO. 2009. *Les défis de l'agriculture à l'horizon 2050*. <http://www.fao.org/news/story/fr/item/36193/icode/>.

¹⁴ PAM. 2015. *Impact of Climate Related Shocks and Stresses on Nutrition and Food Security in Selected Areas of Rural Bangladesh*. <https://www.wfp.org/content/bangladesh-impact-climate-shocks-nutrition-food-security-rural-bangladesh-july-2015>; et Del Ninno, C., Dorosh, P.A. et Smith, L.C. 2003. *Public policy, markets and household coping strategies in Bangladesh: Avoiding a food security crisis following the 1998 floods*. *World Development*, 31(7): 1221-1238.

ayant suivi un typhon que pendant le phénomène lui-même, et 80 pour cent de ces enfants étaient des filles¹⁵.

10. Le changement climatique peut influencer sur la nutrition par le biais d'un jeu complexe de facteurs interdépendants, qui sont notamment: la disponibilité d'aliments et de nutriments essentiels, l'accroissement des incidences des maladies sur la disponibilité de cultures, de bétail et de nourritures sauvages ainsi que sur leur état sanitaire, l'accentuation des pénuries d'eau, la dégradation de la qualité de l'eau comme des conditions d'assainissement due à la multiplication des chocs, la dégradation de l'environnement, et les choix opérés quant à l'utilisation du temps et des ressources en matière de soins. La diminution de la disponibilité et de la qualité de l'eau, par exemple, aggrave les problèmes dans le domaine de la santé et de l'assainissement, tels que les maladies diarrhéiques, ce qui, conjugué à l'évolution des maladies à transmission vectorielle, risque d'accentuer la malnutrition et d'avoir des incidences négatives sur l'utilisation des produits alimentaires. Par ailleurs, le changement climatique pourrait aussi avoir des répercussions sur les pratiques d'alimentation en réduisant la disponibilité d'aliments ou en faisant augmenter les prix.
11. Les changements à évolution lente qui se produisent au niveau du climat et de l'environnement représentent des défis importants sur le long terme. Les saisons agricoles se décalent et les modifications des régimes pluviométriques et des températures ont de fortes répercussions sur les cultures et le bétail. L'élévation du niveau de la mer, la désertification, la salinisation et la fonte des glaciers ont toutes des effets lents mais importants sur les moyens d'existence. Les changements climatiques à évolution lente ont des répercussions sur les types de plants qu'il est possible de cultiver et leur teneur nutritionnelle, ainsi que sur les espèces d'animaux qu'il est possible d'élever, avec à la clé des incidences directes sur le régime alimentaire, la nutrition et les tableaux de morbidité. Les changements qui en résultent sur le long terme – eux-mêmes susceptibles d'induire des transformations – donneront lieu à des crises alimentaires prolongées de par le monde, exacerbant les risques d'instabilité et de conflit. Il est fort probable que ces changements se révéleront lorsque des phénomènes météorologiques extrêmes déboucheront sur des crises de grande ampleur, elles-mêmes amplifiées par la pression qu'exercent progressivement les changements à évolution lente sur les populations les plus vulnérables et leurs moyens d'existence.
12. Les répercussions du changement climatique touchent différemment les femmes et les hommes, ou les filles et les garçons, et aggravent souvent les inégalités entre les sexes. La responsabilité d'assurer la sécurité alimentaire est certes partagée, mais les hommes et les femmes jouent souvent des rôles distincts au sein du ménage et de la communauté: les hommes préparent les champs tandis que les femmes s'occupent des cultures ou de l'élevage et préparent la plupart des aliments consommés, notamment les légumes et les petits animaux. Le rôle des femmes et des filles est fondamental pour la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages, mais elles font l'objet d'une discrimination pour ce qui est de l'accès aux aliments, de leur contrôle et de leur consommation. Les rôles discriminatoires dévolus aux deux sexes, la répartition inégale des pouvoirs et les problèmes d'accès à l'éducation, aux terres et aux finances font également que les femmes et les filles sont souvent tenues à l'écart de la prise de décisions concernant la préparation aux catastrophes et ont moins accès à l'information sur les aléas naturels et les risques climatiques, ce qui a des conséquences sur leur capacité d'action en cas d'alerte rapide¹⁶. Dans le même temps, les femmes et les filles participent déjà au renforcement de la résilience climatique au sein de leur famille et de leur communauté, et elles peuvent acquérir une plus grande autonomie en tant qu'actrices majeures grâce aux approches contribuant à transformer les relations entre les sexes.
13. Plus de la moitié de la population mondiale vit désormais dans des zones urbaines, où l'on enregistre la majeure partie de la croissance démographique. Le changement climatique aura des répercussions sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la nutrition en milieu urbain. Des vagues de chaleur plus fréquentes et plus prononcées nuisent à la santé, à la productivité de

¹⁵ Anttila-Hughes, Jesse Keith et Hsiang, Solomon M. 2013. *Destruction, Disinvestment, and Death: Economic and Human Losses Following Environmental Disaster*. <http://ssrn.com/abstract=2220501>.

¹⁶ *Climate and Disaster Resilience - Pacific Possible*. 2016. Banque mondiale. <http://pubdocs.worldbank.org/en/720371469614841726/PACIFIC-POSSIBLE-Climate.pdf>.

la main-d'œuvre et aux revenus, et réduisent l'accès des ménages à l'alimentation et à la nutrition. Les implantations sauvages, en croissance rapide, sont souvent établies dans les zones urbaines les plus à risque, ce qui accroît pour les populations urbaines pauvres l'exposition aux inondations et à d'autres aléas climatiques.

14. Si certaines catastrophes climatiques peuvent entraîner migrations et déplacements, le changement climatique est un facteur de migration économique dans la durée, au sein des pays et d'un pays à l'autre. En l'absence de mesures de grande envergure destinées à renforcer la résilience et à appuyer l'adaptation au changement climatique, l'accentuation de l'insécurité alimentaire et la diminution de la viabilité des moyens d'existence dans les zones les plus touchées par le changement climatique devraient être à l'origine d'une hausse des migrations.

Appui du PAM à la mise en œuvre du Programme 2030

15. Étant donné les problèmes posés par le changement climatique, le mandat et les services du PAM n'ont jamais eu autant de pertinence. Le PAM est conscient qu'on lui demande de faire face à un nombre croissant de catastrophes climatiques tout en s'attaquant à un nombre important d'autres catastrophes complexes à travers le monde. En développant l'aide qu'il apporte pour améliorer les capacités des pays et des communautés les plus vulnérables et les plus exposés à l'insécurité alimentaire, le PAM entend renforcer leur résilience climatique de façon à aider les gouvernements et les personnes les plus vulnérables et les plus exposées à l'insécurité alimentaire à faire face aux répercussions du changement climatique sur leur sécurité alimentaire et nutritionnelle à long terme. Par ses activités, le PAM est appelé à jouer un rôle crucial à l'appui de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en particulier la mise en œuvre de l'Accord de Paris, dans le contexte du soutien global qu'il apporte au Programme 2030 et à ses objectifs de développement durable (ODD).
16. Le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021, qui fait concorder les activités du PAM avec le Programme 2030, met l'accent sur l'appui à apporter pour contribuer à la réalisation de l'ODD 2 sur l'élimination de la faim et de l'ODD 17 sur les partenariats destinés à favoriser la réalisation des autres ODD, et reconnaît que les différents objectifs sont étroitement liés et ne peuvent être atteints séparément. L'ODD 13 se fait l'écho de la nécessité de prendre de toute urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses répercussions¹⁷.
17. Le Plan stratégique indique aussi comment le PAM peut aider les pays à mettre en œuvre l'Accord de Paris, qui vise à renforcer la riposte mondiale à la menace que le changement climatique fait peser sur le développement durable et l'élimination de la pauvreté.
18. En vertu de l'Accord de Paris, tous les pays sont invités à élaborer un plan national d'adaptation¹⁸ et à présenter leur contribution déterminée au niveau national¹⁹, et les organismes des Nations Unies doivent fournir un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures nationales (comme l'amélioration des connaissances scientifiques, le développement des capacités, le transfert de technologie, la définition des besoins, des pratiques et des priorités en matière d'adaptation, ainsi que le partage des connaissances), notamment ces plans et d'autres plans, politiques, programmes et outils selon que de besoin.
19. L'Accord reconnaît également qu'il est important d'éviter ou de réduire le plus possible les pertes et préjudices provoqués par les effets néfastes du changement climatique, y compris les phénomènes météorologiques extrêmes et les phénomènes qui évoluent lentement – un domaine pour lequel le PAM dispose d'un mandat, de capacités et d'atouts spécifiques, que renforcent son

¹⁷ La participation du PAM consiste aussi à prendre en compte d'autres instruments liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition, comme la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

¹⁸ Mis en place au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún, le processus des plans nationaux d'adaptation permet aux Parties à la CCNUCC de formuler et de mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation pour déterminer les besoins d'adaptation sur le moyen et le long terme, et pour concevoir et exécuter des stratégies et des programmes destinés à répondre à ces besoins. Il s'agit d'un processus continu, progressif et itératif, qui suit une démarche impulsée par les pays, soucieuse de l'égalité des sexes, de caractère participatif et totalement transparente.

¹⁹ Les contributions prévues déterminées au niveau national ont été mises en place sous l'égide de la CCNUCC lors de la préparation de la négociation de l'Accord de Paris de 2015; elles définissent des objectifs par pays en matière d'atténuation et d'adaptation.

expérience et ses outils reconnus de lutte contre les risques climatiques; il importe en outre d'y faire face. Plus précisément, l'Accord souligne la nécessité de renforcer les systèmes d'alerte rapide, la préparation aux situations d'urgence, les mesures destinées à faire face aux phénomènes qui évoluent lentement, l'évaluation et la gestion complètes des risques, l'assurance contre les risques liés au climat et la résilience des communautés, des moyens d'existence et des écosystèmes. Il décrit aussi dans les grandes lignes le rôle que le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques devrait jouer dans la promotion des connaissances, de l'action et du soutien auxquels le PAM contribue de par sa participation aux plans de travail actuels et futurs du Comité exécutif du Mécanisme.

20. L'Accord de Paris reconnaît qu'il est absolument prioritaire de préserver la sécurité alimentaire et d'éliminer la faim. Ceci est conforme au mandat du PAM, qui comprend en effet deux volets concernant respectivement l'aide humanitaire et le développement, qui s'inscrivent dans l'objectif global consistant à appuyer le développement économique et social, à fournir des secours d'urgence et une assistance prolongée pour répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels des réfugiés et d'autres groupes vulnérables, et plus généralement à promouvoir la sécurité alimentaire mondiale²⁰. Le PAM n'y parviendra que si l'on aide les pays et les communautés à faire face aux incidences qu'a le changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
21. La réalisation des ODD, l'appui à la CCNUCC et la mise en œuvre de l'Accord de Paris sont liés au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui reconnaît à quel point il importe de remédier à l'insécurité alimentaire et à la dénutrition pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience. Comme le souligne le Cadre de Sendai, il est nécessaire de prévoir les risques à long terme, d'éviter toute exposition à des risques nouveaux et l'apparition de tels risques et de réduire les niveaux de risque existants. Il insiste sur le fait que le changement climatique accentue les risques pesant sur les systèmes alimentaires en raison de la hausse des températures, de la sécheresse, des inondations et des précipitations irrégulières qui en découlent. Le Plan stratégique du PAM, sa politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition²¹ et la présente politique harmonisent les activités du PAM avec le Cadre de Sendai en faisant fond sur la politique du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe²², sur le document intitulé "Le changement climatique et la faim: Vers une politique du PAM en matière de changement climatique"²³ et sur la Politique du PAM en matière de nutrition, dans le cadre d'une approche intégrée de l'élimination de la faim²⁴.
22. Les femmes ont un rôle primordial à jouer vis-à-vis de tous les ODD; de nombreuses cibles font spécifiquement apparaître l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à la fois comme un objectif à atteindre et comme un élément de la solution. La politique détaillée du PAM en matière de problématique hommes-femmes²⁵ prend acte du double avantage que constituent l'égalité et l'autonomisation pour les femmes, et sa mise en œuvre contribuera à renforcer l'impact du travail que mène le PAM pour faire face aux répercussions du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Les efforts déployés pour lutter contre le changement climatique et éliminer la faim sont sapés et amoindris si leurs retombées bénéfiques ne sont pas le fruit à parts égales du travail des hommes et des femmes et ne leur profitent pas de manière équitable.

²⁰ Statut et Règlement général du PAM.

http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/newsroom/wfp261672.pdf?_ga=1.107078208.390903889.1456863227.

²¹ WFP/EB.A/2015/5-C

²² WFP/EB.2/2011/4-A

²³ WFP/EB.A/2011/5-F

²⁴ Alors que la politique en matière de réduction des risques de catastrophe repose sur le Cadre de Sendai, la présente politique repose sur la CCNUCC et sur l'Accord de Paris. Ces deux textes contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030 mais visent des publics différents.

²⁵ WFP/EB.A/2015/5-A.

But et objectifs du PAM

23. Le Plan stratégique pour 2017-2021 aiguille la contribution du PAM au Programme 2030, qui consistera à soutenir les efforts déployés par les pays pour mettre un terme à la faim dont souffrent les personnes les plus pauvres et les plus exposées à l'insécurité alimentaire, et à participer à un partenariat mondial revitalisé à l'appui du développement durable. Le PAM est déterminé à venir en aide en priorité aux personnes qui en ont le plus besoin et à veiller à ce que nul ne soit laissé de côté.
24. Le but du PAM dans le cadre de la présente politique est d'aider les communautés en situation d'insécurité alimentaire les plus vulnérables et les gouvernements à renforcer leur résilience et leurs capacités à faire face aux répercussions du changement climatique sur la faim. Pour l'atteindre, le PAM se concentrera sur les trois grands objectifs ci-après, qui seront incorporés dans ses plans stratégiques de pays (PSP) et d'autres programmes, en collaboration avec des partenaires pour exploiter au mieux les capacités et les atouts complémentaires dans chaque pays:
- i) Aider les personnes, les communautés et les gouvernements les plus vulnérables à gérer et réduire les risques liés au climat qui pèsent sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et à s'adapter au changement climatique.
 - ii) Renforcer les institutions et les systèmes locaux, nationaux et mondiaux de manière à ce qu'ils puissent se préparer aux catastrophes et aux chocs liés au climat, y faire face et favoriser un relèvement durable.
 - iii) Faire en sorte que les répercussions du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition soient mieux prises en compte lors de l'élaboration des politiques et de la planification au niveau local, national et mondial, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, pour permettre d'y faire face.
25. Ces trois objectifs reposant sur la réduction des risques de catastrophe, la politique fournit le cadre qui permet de renforcer les approches connexes en prenant en compte selon que de besoin des considérations liées au changement climatique, y compris la nécessité d'envisager une adaptation à plus long terme dans le but de renforcer la résilience. Dans le même temps, tout en s'attachant à favoriser l'adaptation au changement climatique et à lutter contre les pertes et préjudices découlant de phénomènes climatiques extrêmes, le PAM reconnaît les avantages connexes potentiels que présentent les programmes ayant des incidences sur les émissions de gaz à effet de serre et la séquestration de carbone, comme la création d'actifs contribuant à la restauration des ressources naturelles, et la mise à disposition de fourneaux économes en combustible, lesquels utilisent des sources d'énergie plus propres et plus sûres²⁶. Le PAM reconnaît également qu'il importe qu'il réduise au minimum ses propres contributions au changement climatique en diminuant et en compensant les émissions de gaz à effet de serre de ses opérations, de manière à parvenir à la neutralité climatique. Les engagements pris par le PAM en matière de neutralité climatique et de protection de l'environnement sont évoqués dans sa Politique environnementale.
26. Les mesures prises par le PAM pour remédier aux répercussions du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition contribueront à la réalisation des ODD; la priorité est accordée aux ODD 2 et 17, comme indiqué au paragraphe 16, tout en appuyant l'ODD 13 concernant la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions (encadré 1).

Partenariats

27. Dans le domaine du changement climatique, le PAM continuera de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les institutions régionales, le secteur privé, la société civile et les communautés, étant entendu que l'ODD 17 est essentiel à la réalisation de tous les autres ODD. Cette collaboration entre les différents acteurs peut donner naissance aux innovations

²⁶ Le terme "atténuation" a différentes acceptions selon le contexte: l'atténuation du changement climatique fait référence aux mesures de réduction des sources ou de renforcement des réservoirs de gaz à effet de serre; s'agissant de la réduction des risques d'aléa, l'atténuation correspond à l'élimination ou la réduction des impacts et des risques de catastrophe avant qu'une situation d'urgence ou une catastrophe ne se déclare.

contextuelles nécessaires pour renforcer la résilience climatique au niveau tant national que communautaire. Les partenariats Sud-Sud qui mobilisent des capacités, des savoir-faire, des techniques et des ressources supplémentaires peuvent également compléter les efforts d'amélioration de cette résilience.

28. Plus particulièrement, le PAM mettra à profit sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies dont le siège est à Rome, à savoir la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA), en suivant une approche commune pour assurer la sécurité alimentaire dans le contexte de l'évolution du climat. Parallèlement au renforcement de la résilience de la production alimentaire, il faut préserver les vies et les moyens d'existence et veiller à ce que les personnes et les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables bénéficient d'un accès adéquat à une alimentation et une nutrition appropriées, tout en encourageant l'adoption de pratiques durables. Les trois organismes ont élaboré un cadre conceptuel commun concernant le renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui ouvre la voie à une accentuation de la collaboration et donne les moyens à ces organismes et aux partenaires du PAM de parvenir à une plus grande complémentarité, à une harmonisation accrue et à de meilleurs résultats. Les organismes ayant leur siège à Rome continueront de traduire ces synergies en une action climatique concertée dans les pays et les communautés, en tirant parti de leurs capacités et atouts complémentaires respectifs dans chaque pays. Cette collaboration consiste notamment à faire en sorte que, grâce aux synergies, ces organismes parviennent à éviter les conflits et les chevauchements afin de contribuer à l'obtention de résultats collectifs dans les contextes d'aide humanitaire et de développement et de renforcer leurs activités de plaidoyer en matière de sécurité alimentaire et de nutrition à l'échelle mondiale et au sein du système des Nations Unies. Les résolutions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale seront également prises en compte.
29. En tant que partenaire, le PAM continuera de contribuer aux efforts plus vastes déployés par les organismes des Nations Unies dans l'esprit du Programme 2030 et au titre des mesures requises par celui-ci, efforts qui sont guidés par: les principes de base communs devant permettre d'instaurer une approche de l'action climatique à l'échelle du système des Nations Unies; les principes de la CCNUCC et les activités d'organes connexes tels que le Mécanisme international de Varsovie; les priorités définies par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination; l'initiative des Nations Unies axée sur la résilience face aux changements climatiques: anticiper, absorber, reformuler (A2R); et le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, lequel assure l'articulation entre le Cadre de Sendai et les engagements pris pour renforcer la cohérence avec l'Accord de Paris et les ODD. Ces dispositifs facilitent également l'élaboration d'actions coordonnées grâce aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement établis pour les différents pays. Son Plan stratégique pour 2017-2021 permet au PAM d'évoluer aux côtés d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement, comme demandé par le Secrétaire général, lorsque le Programme 2030 exige que ce système poursuive des approches plus intégrées et crée des synergies intersectorielles pour obtenir des résultats interdépendants à tous les niveaux, en prêtant une attention particulière à la facilitation des résultats interdépendants et porteurs de transformation à l'échelon national et en favorisant l'appropriation nationale.

Action au niveau des pays

30. Le PAM adopte une approche axée sur la planification stratégique par pays en vue de rendre son Plan stratégique opérationnel. Il pourra ainsi aider les pays à progresser sur la voie de l'élimination de la faim, tout en améliorant la cohérence et l'orientation stratégiques ainsi que l'efficacité opérationnelle de son assistance et de ses partenariats à l'appui des activités mises en œuvre au niveau national et régional pour remédier à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.
31. Là où les risques climatiques sont un facteur déterminant de la faim, et en consultation avec les partenaires nationaux, le PAM harmonisera son processus de planification stratégique par pays avec les plans nationaux d'adaptation, les contributions déterminées au niveau national et d'autres plans gouvernementaux dont les stratégies de gestion des risques de catastrophe et les plans de secours à l'échelle nationale, ainsi qu'avec les plateformes nationales de réduction des

risques de catastrophe²⁷. Il aidera les gouvernements et travaillera avec des partenaires spécialisés dans la recherche scientifique et les politiques alimentaires en vue d'analyser les répercussions des risques climatiques et les effets potentiels du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en examinant à la fois les phénomènes climatiques extrêmes survenant soudainement et les effets à évolution lente. En outre, le PAM contribuera à l'analyse des capacités et des lacunes nationales et locales pour ce qui est de faire face à ces risques.

32. Compte tenu des examens stratégiques nationaux Faim zéro et conformément aux processus de planification des gouvernements et des équipes de pays des Nations Unies, le PAM déterminera les cibles et les résultats définis au niveau national et relevant des ODD auxquels il est en mesure d'apporter un appui, y compris ceux liés aux ODD 2, 13 et 17. Ce processus contribuera également à renforcer la cohérence entre les activités du PAM et celles des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, notamment au sein des différentes équipes spéciales opérationnelles au niveau des pays.
33. En se fondant sur ces cibles nationales relevant des ODD, le PAM définira des effets directs stratégiques au niveau national, qui auront trait selon qu'il conviendra aux répercussions des risques climatiques et du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Des effets directs opérationnels seront définis, qui découleront directement des produits du PAM favorisant la réalisation de l'ODD 2 et contribuant à d'autres ODD, y compris l'ODD 13.
34. Afin d'éclairer l'élaboration des effets directs stratégiques et des activités, la présente politique établit des principes et des domaines d'action prioritaires qui sont conformes au mandat et aux atouts du PAM et qui définissent les points de départ, les activités et les outils à la disposition des bureaux de pays.

Principes relatifs aux politiques et aux programmes au service de l'action du PAM dans le domaine du climat

35. Les bureaux de pays devraient tenir compte des principes ci-après à l'heure de prévoir des mesures axées sur le climat dans leurs programmes:
 - i) *S'attacher aux personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire et les plus vulnérables.* Au moment de faire face aux répercussions du changement climatique, le PAM ciblera les personnes et les communautés les plus exposées à l'insécurité alimentaire et les plus vulnérables qui ne sont souvent pas en mesure de gérer les risques climatiques auxquels elles sont déjà confrontées. Ces personnes sont souvent tributaires de moyens d'existence et d'écosystèmes très vulnérables aux aléas climatiques, et ce sont elles qui ont le plus besoin d'une aide urgente pour pouvoir se doter de moyens d'existence résilients susceptibles de prospérer sur fond d'évolution du climat.
 - ii) *Définir le rôle et les avantages de l'assistance alimentaire.* Le PAM prendra en compte la mesure dans laquelle les déficits alimentaires actuels des ménages sont liés aux risques climatiques et le rôle que l'assistance alimentaire peut jouer s'agissant de répondre de manière économique à des besoins alimentaires urgents, tout en offrant aux personnes vulnérables la possibilité de renforcer leur résilience et de s'adapter au changement climatique. La sélection des types de transfert (vivres, espèces, bons, assurance ou autre) doit être fondée sur le contexte, comme indiqué dans les directives et la politique du PAM en matière de transferts de type monétaire.
 - iii) *Nouer des partenariats efficaces.* Compte tenu de l'ampleur de la tâche et de la nécessité de disposer de compétences techniques pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, des programmes, des analyses et des outils destinés à favoriser l'adaptation au changement climatique et le renforcement de la résilience, le PAM travaillera avec les gouvernements et d'autres partenaires pour faciliter, catalyser et apporter un appui conjoint, en développant les capacités le cas échéant. Pour ce faire, il lui faudra collaborer avec des partenaires dans chaque pays afin de mettre à profit les capacités et atouts complémentaires de chacun et de définir le rôle de son assistance alimentaire vis-à-vis des efforts déployés

²⁷ Ces plateformes sont appuyées par le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe de 2015.

sur le plan national pour faire face aux risques climatiques, renforcer la résilience et appuyer l'adaptation.

- iv) *Comprendre, définir et prendre en compte les liens qui existent entre les risques climatiques et autres, la nutrition et la sécurité alimentaire.* Dans le cadre de ses analyses de référence de la sécurité alimentaire, le PAM étudiera systématiquement les risques climatiques et le changement climatique. Les analyses des questions climatiques prendront en compte tous les aspects de la sécurité alimentaire et l'éventail complet des risques liés ou non au climat ayant une incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Lorsque cela sera possible, les évaluations des risques climatiques comprendront une analyse des pertes et préjudices actuels et potentiels. Cette approche permettra au PAM et aux partenaires de déterminer où une programmation tenant compte des questions climatiques sera le plus efficace, et de veiller à l'adoption d'une approche équilibrée et solide de la programmation. Les activités et les programmes du PAM liés à l'adaptation au changement climatique prendront directement en compte les liens existant entre la sécurité alimentaire, les risques climatiques actuels et le changement climatique. Ces liens seront explicités dans les PSP et les descriptifs de programme. Les programmes du PAM s'attaqueront aux risques climatiques et autres en adoptant une approche équilibrée conforme aux ODD et aux objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire, de développement et de lutte contre le changement climatique.
- v) *Faire des risques climatiques actuels un point de départ, en axant les activités sur les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.* Le PAM commencera par s'attaquer aux risques pesant sur la sécurité alimentaire qui sont liés à la variabilité du climat et aux phénomènes extrêmes constatés à notre époque, avant de prendre des mesures pour prendre en compte les risques et les possibilités associés au changement climatique à plus long terme. Ses programmes seront axés sur des interventions visant à gérer les risques climatiques prioritaires ayant le plus gros impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Lorsqu'il étudiera ces risques prioritaires, le PAM prendra en considération les changements climatiques à évolution lente, afin de favoriser la viabilité à plus long terme.
- vi) *Promouvoir des actions qui renforcent les moyens d'existence tout en réduisant les risques climatiques présents et futurs.* Les activités du PAM seront guidées par une analyse de la manière dont les possibilités d'adaptation renforcent la résilience des moyens d'existence face à des risques climatiques de plus en plus importants ou aident les populations à se tourner vers des moyens d'existence et des écosystèmes moins tributaires du climat. Le PAM travaillera avec ses partenaires pour recenser les activités d'adaptation qui contribuent à réduire les risques actuels et futurs et à améliorer à court terme les moyens d'existence, les revenus et l'accès à l'alimentation, tout en favorisant l'accroissement des disponibilités alimentaires et la durabilité des systèmes alimentaires locaux. Cette approche contribuera à garantir une utilisation efficace des ressources, et ce malgré les incertitudes qu'entraîne le changement climatique.
- vii) *Prendre systématiquement en compte les incidences du changement climatique sur les normes techniques du PAM et de ses partenaires.* Les programmes du PAM veilleront à ce que les biens communautaires, la préparation aux situations d'urgence et les autres activités pertinentes soient adaptés à l'évolution du climat ainsi qu'à de futurs phénomènes climatiques extrêmes. Le PAM examinera également les incidences de l'évolution des régimes climatiques sur d'autres normes techniques utilisées par ses partenaires. Des activités de développement des capacités permettront de combler les lacunes.
- viii) *Privilégier des programmes de qualité qui renforcent durablement la résilience.* Le PAM continuera d'accroître la qualité et l'impact de tous les programmes axés sur la résilience, y compris ceux qui comportent des objectifs liés au changement climatique, en veillant à ce que sa politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition²⁸ soit systématiquement appliquée. L'utilisation de l'approche à trois niveaux de la programmation liée à la résilience et des normes figurant dans les directives institutionnelles actualisées relatives à la création d'actifs sera indispensable à la réussite

²⁸ WFP/EB.A/2015/5-C.

de cette politique, tout comme le seront les efforts visant à donner aux activités menées toute l'ampleur voulue pour obtenir des résultats tangibles. Le suivi des programmes et l'établissement de rapports à cet égard seront également essentiels. Le PAM élaborera des indicateurs pertinents, qu'il veillera à faire figurer dans ses cadres de résultats des programmes.

- ix) *Concevoir des activités d'adaptation participatives contribuant à transformer les relations entre les sexes et tenant compte de la situation géographique.* Le PAM reconnaît que la question de l'adaptation requiert des approches axées sur la demande et tenant compte du contexte, et nécessite une prise en main solide et inclusive au niveau local et communautaire. Les programmes doivent traiter les vulnérabilités, besoins, capacités et priorités des femmes, des hommes, des filles et des garçons de chaque communauté, et tenir compte des besoins de groupes comme les personnes handicapées, les jeunes et les populations autochtones. Ils doivent donner aux femmes et aux filles la possibilité d'acquérir plus d'autonomie pour leur permettre de parvenir à la sécurité alimentaire, de s'adapter au changement climatique et de gérer les risques de catastrophe.
- x) *Adopter sur le long terme une approche par étapes comprenant des activités de préparation, d'intervention, de relèvement et de développement.* Partant des ODD pour guider son action à long terme, le PAM adoptera une approche par étapes afin de gérer l'incertitude liée au changement climatique, en s'appuyant sur son expérience le long du continuum qui va de l'aide humanitaire au développement pour appliquer des approches intégrées de gestion des risques qui renforcent la résilience au niveau national et communautaire. À cet effet, il sera amené à élaborer: des outils tels que les analyses et les systèmes d'alerte rapide; des mécanismes de transfert des risques et de financement du risque; des programmes comme les filets de protection sociale; des activités communautaires telles que les projets d'amélioration de la résilience et de réduction des risques de catastrophe; des mécanismes institutionnels comme celui qui est destiné à renforcer la sécurité alimentaire et la résilience face aux aléas climatiques (FoodSECuRE); et des politiques telles que les plans nationaux d'adaptation et les plans de protection sociale. Le PAM évaluera l'efficacité des mesures d'adaptation et autres activités liées au climat afin d'examiner les décisions prises à la lumière de l'évolution des connaissances touchant le changement climatique et des incertitudes connexes. Il tiendra compte dans ses activités, stratégies et programmes des répercussions qu'ont les chocs répétés, d'ordre climatique ou autre, sur les progrès à long terme. Il continuera d'investir dans les outils et les mécanismes institutionnels qui lui permettent de proposer aux pays des approches plus efficaces pour renforcer la résilience climatique grâce à une action, une intervention et un redressement rapides.
- xi) *Inscrire la remise en état de l'environnement et la gestion des ressources naturelles au cœur des stratégies et des mesures axées sur l'adaptation au changement climatique.* Nombre de ménages en situation d'insécurité alimentaire sont tributaires pour leur subsistance et la production de leur alimentation d'écosystèmes naturels déjà dégradés. Le changement climatique mettra à encore plus rude épreuve ces environnements, ce qui nuira à la sécurité alimentaire. Dans ce contexte, la gestion durable des ressources naturelles vient étayer de manière cruciale les efforts que font les communautés pour s'adapter aux variations climatiques et renforcer leur résilience face aux chocs d'origine climatique. Selon les circonstances, le PAM assurera une assistance alimentaire pour appuyer l'amélioration et la remise en état des ressources naturelles au niveau des communautés et des paysages dans le cadre de ses activités d'adaptation, en adoptant chaque fois que possible une approche fondée sur les écosystèmes, conformément à ce que préconisent la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Activités relevant des programmes

- 36. Outre les principes énoncés dans la partie qui précède, la présente politique définit des points de départ afin d'aider les bureaux de pays à élaborer les PSP, ainsi que les outils et les activités que le PAM utilisera pour appuyer la mise en œuvre des priorités et des plans des gouvernements. Ces points de départ sont conformes au mandat du PAM et aux atouts qu'il a mis en évidence en

travaillant avec les communautés locales, les gouvernements, les institutions régionales et d'autres partenaires.

A. Préparation et intervention en cas d'urgence

37. Compte tenu de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes, des investissements mondiaux de grande ampleur seront nécessaires au cours des décennies à venir pour améliorer l'efficacité et l'efficience des systèmes de préparation et d'intervention en cas d'urgence. Le PAM continuera de jouer son rôle moteur au niveau mondial s'agissant de répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition des populations touchées par des catastrophes climatiques; pour ce faire, il travaillera avec les pouvoirs publics régionaux, nationaux et locaux, les partenaires de la société civile, les communautés et les partenaires humanitaires, afin de comprendre l'incidence que le changement climatique est susceptible d'avoir sur les besoins des communautés locales et de s'employer à renforcer en conséquence les capacités de préparation et d'intervention en cas d'urgence. Le PAM continuera aussi de mettre l'accent sur l'amélioration des moyens dont disposent les acteurs nationaux pour se préparer et faire face aux catastrophes climatiques et autres. À cet effet, il renforcera notamment les évaluations des risques climatiques destinées aux systèmes d'urgence susceptibles de réduire les failles dans l'achat, le transport, le stockage et la distribution des produits alimentaires.

B. Analyse de la sécurité alimentaire, alerte rapide et services climatologiques

38. *Analyse de la sécurité alimentaire* Si la compréhension des effets du changement climatique et des risques climatiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition s'améliore, elle demeure toutefois limitée. Cette méconnaissance a une incidence sur le soutien dont peuvent bénéficier les gouvernements et les communautés pour élaborer des politiques et des plans nationaux fondés sur des données probantes, tels que les plans nationaux d'adaptation, les contributions déterminées au niveau national et les PSP. S'appuyant sur son expérience de l'analyse de la sécurité alimentaire, le PAM élabore actuellement des outils d'analyse du climat qui visent à remédier à ces lacunes, et considère que ce travail est un investissement indispensable pour améliorer la conception des politiques et des programmes ainsi que le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans le cadre des programmes d'adaptation au changement climatique. Il continuera d'apporter d'importantes contributions à la faveur de partenariats avec des organismes comme la FAO, le FIDA, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, le Met Office britannique, le Centre du changement climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Direction générale de la recherche et de l'innovation de la Commission européenne, l'Institut international de recherche sur le climat et la société et le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, et des initiatives telles que celle axée sur la gestion de l'adaptation au changement climatique et l'innovation (C-ADAPT) (encadré 2). Ces outils d'analyse faciliteront la compréhension intersectorielle des risques de catastrophe et des possibilités d'amélioration des moyens d'existence, de la résilience climatique et de la nutrition, conformément aux dispositions adoptées par les gouvernements. Ils aideront en outre les partenaires et les communautés à engager une action soutenue pour renforcer la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
39. *Alerte et intervention rapides.* L'un des atouts majeurs qu'a le PAM s'agissant de ses activités en matière de préparation aux situations d'urgence et d'analyse de la sécurité alimentaire est sa capacité à analyser, interpréter et utiliser les informations relatives au climat pour appuyer les mesures d'alerte et d'intervention rapides en cas de crise alimentaire. Le PAM continuera de collaborer avec les communautés, les institutions publiques nationales et infranationales et d'autres partenaires pour élaborer et exploiter des systèmes d'alerte rapide et de suivi en lien avec la sécurité alimentaire qui englobent des informations de meilleure qualité concernant le climat à court et à long terme. Son but est de permettre aux partenaires de renforcer la résilience climatique au moyen d'interventions rapides visant à réduire les risques et à faire face aux nouveaux types de chocs.
40. *Services climatologiques.* Les services climatologiques fournissent des informations sur le climat destinées à faciliter la prise de décisions par les personnes chargées de gérer les répercussions du climat et du changement climatique, à qui ils permettent de prendre des décisions en meilleure

connaissance de cause et d'améliorer leurs capacités de gestion des risques. Le PAM est un pionnier de l'innovation dans ce domaine – comme l'illustre notamment sa participation au projet "Moyens d'existence, alerte rapide et protection" mené en Éthiopie – et un membre actif du Cadre mondial pour les services climatologiques, au sein duquel il collabore avec l'Organisation météorologique mondiale et d'autres acteurs pour fournir des services climatologiques novateurs à ses bénéficiaires et partenaires. Il continuera également de mettre au point et d'utiliser des services climatologiques pour améliorer la gestion et accroître l'efficacité en interne, par exemple en liant les prévisions concernant le phénomène El Niño à des mesures de préparation, de programmation et d'achat anticipées, et en concevant des outils de financement reposant sur les prévisions. On peut également citer les activités menées au Malawi et en République-Unie de Tanzanie, qui facilitent l'accès à des informations sur le climat spécialement adaptées pour les communautés en situation d'insécurité alimentaire, pour leur permettre de se préparer aux conditions de la saison à venir et les aider à gérer les variations climatiques d'une année sur l'autre. L'analyse du climat effectuée par le PAM au niveau national, outre qu'elle a permis au PAM et aux gouvernements de mieux cerner les répercussions du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition, a aussi appuyé la planification et les opérations.

C. Résilience des communautés, réduction des risques, protection sociale et adaptation

41. *Programmes de renforcement de la résilience et des moyens d'existence des communautés et de réduction des risques de catastrophe.* En collaboration avec d'autres partenaires, le PAM contribue au renforcement de la résilience et à l'adaptation au changement climatique à la faveur de nombreux programmes, notamment ses programmes d'assistance alimentaire pour la création d'actifs, déjà bien établis, qui aident les ménages exposés à l'insécurité alimentaire à satisfaire leurs besoins alimentaires essentiels tout en appuyant les mesures qu'ils prennent pour renforcer leur résilience, améliorer leurs moyens d'existence et réduire les risques de catastrophe présents et futurs. Cette assistance alimentaire donne aux personnes vulnérables la possibilité d'investir dans leur propre sécurité alimentaire et leur adaptation au changement climatique, ce qui leur serait impossible autrement étant donné les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien pour satisfaire leurs besoins alimentaires. Avec la collaboration de ses partenaires, notamment les autres organismes ayant leur siège à Rome, le PAM vient en aide à entre 10 et 20 millions de personnes par an grâce à ces programmes, en mettant l'assistance alimentaire au service d'activités telles que l'irrigation, la conservation des sols et de l'eau, le reboisement, la restauration de l'environnement, la conservation des bassins versants, la résilience climatique, les infrastructures rurales et les pratiques agricoles durables. Pour remédier aux lacunes dans l'approvisionnement alimentaire liées au climat tout en renforçant la résilience climatique des populations – grâce aux services climatologiques, à la micro-assurance et à l'appui aux systèmes alimentaires locaux durables, par exemple – il est possible d'encourager les responsables des programmes et les partenaires du PAM à travailler ensemble à l'adoption de stratégies conjointes, à la mise en œuvre et aux activités de plaidoyer, et à étendre ces outils et services aux petits exploitants intervenant dans l'ensemble du système alimentaire, y compris dans le cadre de l'initiative Achats au service du progrès.
42. *Protection sociale et filets de sécurité.* Le PAM est reconnu pour l'appui qu'il fournit aux gouvernements afin de les aider à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des filets de sécurité et des mécanismes de protection sociale d'un bon rapport coût-efficacité et tenant compte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, au service des populations les plus vulnérables vivant dans des contextes fragiles et complexes. Des mécanismes tels que la création d'actifs, les travaux publics, les garanties liées à l'emploi et les programmes de nutrition sont fondamentaux pour protéger les personnes les plus vulnérables face à des phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents, et mettre à disposition des plateformes favorisant l'adaptation à grande échelle. Le PAM continuera de travailler avec les gouvernements et d'autres partenaires pour appuyer la mise en place de programmes et de services nationaux, notamment des filets de sécurité évolutifs susceptibles d'absorber les chocs, grâce à l'élaboration et à la transposition à plus grande échelle d'approches telles que l'initiative 4R en faveur de la résilience des communautés rurales (voir l'encadré 3). Dans le cadre de ces programmes, le PAM mettra l'accent sur la qualité et les effets à obtenir. Pour les activités axées sur la création d'actifs, cela signifiera veiller à ce que les actifs en question soient directement liés à des objectifs qui ont trait à la sécurité alimentaire et à

l'adaptation et qui contribuent à réduire les risques climatiques et à accroître la capacité d'adaptation.

43. *Gestion des risques, financement et assurance.* Le PAM continuera de jouer un rôle moteur dans la mise en place et le développement d'outils novateurs de financement concernant les risques afin d'aider les pays et les communautés en situation d'insécurité alimentaire à gérer l'accentuation des risques climatiques. Des outils tels que l'assurance fondée sur un indice météorologique, le financement reposant sur les prévisions et les fonds de réserve peuvent contribuer à réduire les incertitudes et améliorer les moyens d'existence. Lorsqu'ils sont déployés dans le cadre d'une stratégie globale de gestion des risques, ces instruments permettent aux agriculteurs les plus pauvres et les plus vulnérables de faire et de préserver des investissements qui contribuent à accroître, améliorer et diversifier leur production et leurs moyens d'existence et à accentuer leur bien-être. L'intégration de ces approches de transfert des risques dans les plans, les programmes et les outils nationaux, en collaboration avec un large éventail de partenaires – notamment les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les institutions nationales et le secteur privé – aide les pouvoirs publics à renforcer l'inclusion financière et à promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition en mettant au point des systèmes d'intervention et des filets de sécurité plus solides, innovants, présentant un meilleur rapport coût-efficacité, plus prévisibles et durables. Le PAM continuera de faire part de son expérience des mécanismes de transfert des risques et d'aider les gouvernements au moyen d'initiatives de financement des risques visant à faire reculer la faim, comme l'initiative 4R qu'il a lancée avec Oxfam (encadré 3), FoodSECuRE et la Mutuelle panafricaine de gestion des risques de l'Union africaine. Ce soutien consistera notamment à mettre en œuvre la couverture dite "replica" de la Mutuelle panafricaine, en collaboration avec les États membres de celle-ci et les donateurs, afin de mobiliser des ressources qui permettront au PAM de payer des primes correspondantes pour l'assurance contre les risques climatiques et pour le renforcement des capacités nationales en vue d'améliorer la planification, les capacités opérationnelles et le ciblage des programmes nationaux d'assistance alimentaire d'urgence. En tant que partenaire associé de l'initiative InsuResilience le PAM vise à contribuer à la réalisation de l'objectif consistant à étendre l'assurance contre les risques climatiques aux personnes et aux communautés pauvres et vulnérables.
44. *Fourneaux et sources d'énergie sûres pour la cuisine.* Les personnes n'ayant pas accès à du combustible ne font pas suffisamment cuire leurs aliments, sautent des repas ou vendent des rations alimentaires pour se procurer du combustible de cuisson, ce qui a des incidences négatives sur la nutrition de leur famille. Le fait de cuisiner sur des feux à foyer ouvert ou avec des fourneaux traditionnels constitue un risque sanitaire et climatique majeur qui concerne près de la moitié de la population mondiale et entraîne chaque année quatre millions de décès prématurés. Les femmes et les enfants sont les premières victimes des répercussions sanitaires directes et des risques accrus de violence sexiste associés à la collecte du bois de feu. À l'échelle planétaire, jusqu'à 25 pour cent des émissions de carbone noir émanent des combustibles solides brûlés par les ménages pour répondre à leurs besoins énergétiques²⁹. Le PAM est un acteur majeur de l'initiative pour un accès sans risque au combustible et à l'énergie (SAFE), et il travaille avec les bénéficiaires et les partenaires à l'amélioration de l'accès à des sources d'énergie sûre et propre pour la cuisine et à la réduction des risques liés à la protection et touchant l'environnement, tout en accroissant les possibilités de subsistance et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

D. Appui en matière de politiques

45. *Appui aux gouvernements.* Le PAM continuera d'aider les autorités nationales et locales à sensibiliser l'opinion et à favoriser la réforme des politiques, l'innovation institutionnelle et le développement des capacités afin de faciliter la prise en main par les acteurs nationaux des efforts visant à éliminer la faim et la malnutrition, notamment en appuyant les plans nationaux d'adaptation et les contributions déterminées au niveau national. Pour ce qui est de l'appui en matière de politiques, le PAM tient compte des mandats et des rôles des autres organismes des Nations Unies, en particulier la FAO dans les domaines liés à l'agriculture, et notamment ses

²⁹ Agence de protection de l'environnement des États-Unis d'Amérique. 2012. *Report to Congress on Black Carbon*. <https://www3.epa.gov/airquality/blackcarbon/2012report/fullreport.pdf>.

compétences spécialisées en tant que fournisseur de données à l'échelle mondiale. Le PAM assurera donc cet appui en collaboration avec le système des Nations Unies et d'autres partenaires; il se concentrera sur les domaines dans lesquels il possède des compétences spécialisées complémentaires et s'inspirera des activités et des principes exposés dans la présente politique. En particulier, le PAM se servira de son expérience en matière de renforcement de la résilience et de ses outils d'analyse pour consolider la base de données factuelles et étayer ainsi la prise de décisions, l'apprentissage, la programmation de mesures d'adaptation, ainsi que le suivi et l'évaluation. Il renforcera l'appui qu'il apporte aux partenaires gouvernementaux pour leur permettre d'accéder aux programmes de financement de l'action climatique, à travers les activités qu'il mène en sa qualité d'organisme de mise en œuvre du Fonds vert pour le climat et du Fonds d'adaptation de la CCNUCC. Le PAM travaille aussi en qualité de partenaire à des projets de financement de l'action climatique – dirigés par d'autres entités agréées – appuyant des activités axées sur la sécurité alimentaire et la nutrition, conformément à la présente politique.

46. *Appui à la CCNUCC et d'autres processus régionaux et internationaux.* Le PAM continuera de fournir aux parties à la CCNUCC un appui technique pour faire face aux répercussions du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition, l'accent étant mis sur la résilience, l'adaptation et la réduction des risques dans les pays en développement où l'insécurité alimentaire est forte. Au niveau mondial, le PAM axera ses activités sur certaines questions traitées par la CCNUCC, y compris les pertes et préjudices, l'agriculture, la sécurité alimentaire et le financement de l'action climatique, tout en continuant à travailler avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre d'une approche globale à l'échelle du système. Il continuera également d'aider le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à fournir des contributions techniques relatives à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la faim.

Considérations liées au financement et aux ressources

47. Le changement climatique a des incidences pour le PAM sur le plan du financement et des ressources. Au cours des décennies à venir, les besoins humanitaires risquent de s'accroître en raison de l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des catastrophes climatiques. Par l'entremise de la CCNUCC, les nations se sont engagées à mobiliser, d'ici à 2020, 100 milliards de dollars par an aux fins du financement de l'action climatique, pour aider les pays à opérer la transition vers des économies à faible émission de carbone et à s'adapter au changement climatique³⁰.
48. Le financement de l'action climatique est une source croissante de fonds pour les activités du PAM, à la fois grâce à l'appui de donateurs bilatéraux et à la mise en œuvre de projets de financement de l'action climatique spécialisés. Les rapports établis par des donateurs à la CCNUCC, ainsi que les propres registres du PAM, indiquent qu'entre 2010 et 2014, celui-ci a reçu plus de 287 millions de dollars de financement destiné à favoriser la mise en œuvre accélérée de mesures dans le domaine climatique. Le PAM se place désormais au deuxième rang des organismes multilatéraux mettant en œuvre des projets financés au titre du Fonds pour l'adaptation de la CCNUCC. En mars 2016, il figurait parmi les plus anciennes entités agréées auprès du Fonds vert pour le climat de la CCNUCC.
49. Le PAM continuera de travailler avec les gouvernements à l'élaboration de projets et de programmes d'adaptation au changement climatique et de résilience face au climat conformément à son mandat et à la présente politique. Ces activités seront également conformes aux plans et priorités nationaux au titre de la CCNUCC, comme défini dans les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation, et viseront à attirer des financements de l'action climatique pour appuyer leur mise en œuvre. Le PAM continuera de mobiliser des ressources par le biais de fonds spécialisés dans le financement de l'action climatique et de financements bilatéraux et multilatéraux pour mettre en œuvre ces programmes

³⁰ Quinzième Conférence des parties à la CCNUCC, Accord de Copenhague, décision 2/CP.15: <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/fr/11a01f.pdf>; COP 16 Accords de Cancun: <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fr/7a01.pdf>; et COP 19 Décision de rapport 3/CP.19: <http://unfccc.int/resource/docs/2013/cop19/fr/10a01.pdf>.

et projets. Il collaborera à cet effet avec les gouvernements et des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et le FIDA afin de trouver d'autres sources de financement pour les investissements à long terme nécessaires au renforcement des capacités d'adaptation des pays et des communautés. Ces nouvelles possibilités de mobilisation de ressources seront intégrées dans les PSP et dans le nouveau cadre de financement du PAM. Compte tenu de la nature récurrente des catastrophes climatiques, des risques qu'implique le changement climatique sur le long terme et de la nécessité de prévoir des programmes pluriannuels pour faire face à ces difficultés, la présente politique ne pourra véritablement porter ses fruits que si toutes ces sources mettent à disposition des financements pluriannuels prévisibles.

50. Ces cinq dernières années, le changement climatique, le renforcement de la résilience et la réduction des risques de catastrophe ont constitué des domaines prioritaires pour l'innovation et les investissements extrabudgétaires du PAM. Ces investissements ont aidé le PAM à préciser son rôle, à élaborer de nouveaux outils, à appuyer l'élaboration de l'Accord de Paris, et surtout à commencer à aider les pays vulnérables à faire face aux incidences de la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes et de l'accentuation du changement climatique. Compte tenu des répercussions du changement climatique et des catastrophes sur la sécurité alimentaire et les crises alimentaires, on s'attend à ce que ce domaine demeure prioritaire pour ce qui concerne les investissements extrabudgétaires.
51. Pour mettre en œuvre la présente politique, le PAM devra renforcer les capacités de son personnel, prévoir dans son cadre de financement des fonds spéciaux consacrés au financement de l'action climatique et élaborer des directives plus spécifiques à l'intention de son personnel et de ses partenaires. Il continuera d'assurer son rôle moteur s'agissant de transposer à plus grande échelle les nouveaux outils et approches innovants dans le but de doter les personnes et les communautés les plus vulnérables des moyens les plus efficaces qui soient pour renforcer la résilience face au changement climatique. La politique du PAM en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire fournira de plus amples orientations pour la recherche et l'obtention de ressources, de savoir-faire, de connaissances et de possibilités de constitution de réseau supplémentaires. Le PAM élaborera un plan d'action définissant les besoins en ressources extrabudgétaires à court terme afin de pouvoir mettre en œuvre la présente politique, et ses besoins en matière de ressources permanentes à plus long terme. Le suivi et l'établissement de rapports concernant le respect de la politique en matière de changement climatique seront effectués par le biais des rapports normalisés sur les projets, du rapport annuel sur les résultats et des dispositions prévues par l'Organisation des Nations Unies s'agissant des rapports à établir, conformément à la politique du PAM en matière de communication de l'information. Comme le prévoient les normes du PAM, la politique sera évaluée au bout de cinq ans d'application pour juger de son efficacité². L'évaluation tiendra compte des résultats de tous les audits et examens internes pertinents.
52. En réponse aux appels réclamant des mécanismes institutionnels qui offrent des ressources plus stables et à long terme le long du continuum allant de l'aide humanitaire au développement et qui permettent de mieux faire face aux pertes et préjudices croissants provoqués par le changement climatique, le PAM va mettre en place un fonds multilatéral et pluriannuel renouvelable destiné à appuyer les actions centrées sur les communautés qui visent à renforcer la résilience face au climat; la dotation visée est de 400 millions de dollars d'ici à 2020. Il évaluera ensuite l'efficacité de ce dispositif. Cet instrument lie les prévisions relatives au climat et aux aléas à un financement pluriannuel flexible, fournissant ainsi les moyens de débloquer rapidement des fonds pour amplifier les interventions liées à l'alimentation et à la nutrition et les activités de réduction des risques de catastrophe avant que des catastrophes climatiques ne se produisent, et d'appuyer le renforcement de la résilience sur plusieurs années pour favoriser le relèvement.
53. Le PAM continuera également de travailler avec les organismes donateurs, le FIDA et d'autres partenaires pour établir un mode de financement des interventions immédiates qui soit plus prévisible en cas de catastrophe d'ordre climatique, y compris par le biais du programme de couverture dite "replica" de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques et d'initiatives du même type.

54. La mobilisation de ressources pour permettre au PAM de gérer les émissions de gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux de ses programmes et opérations, comme la quantification des puits de gaz à effet de serre et la réduction des sources d'émission, est abordée dans la Politique environnementale. Le PAM est déterminé à veiller à ce que ces domaines de travail distincts mais apparentés se complètent, notamment parce qu'ils nécessitent tous deux le renforcement des capacités du personnel du PAM et des communautés auxquelles celui-ci vient en aide, et pourraient bénéficier de sources de financement de même nature.

ENCADRÉS

Encadré 1: Cibles de l'ODD 13 pertinentes pour le PAM

Les objectifs du PAM sont étroitement liés à l'ODD 13 concernant la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions. Les cibles pertinentes pour le PAM sont notamment les suivantes:

- Cible 13.1: Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat;
- Cible 13.2: Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales;
- Cible 13.3: Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide; et
- Cible 13.3b: Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

Encadré 2: Initiative pour la gestion de l'adaptation au changement climatique et l'innovation (C-ADAPT)

C-ADAPT est une initiative mondiale qui intègre l'analyse du climat et de la sécurité alimentaire à la conception des programmes et des politiques. Elle a été lancée pour combler les lacunes constatées dans la recherche concernant les répercussions du changement climatique sur la sécurité alimentaire, et remédier au manque d'exemples de programmes pertinents d'adaptation au changement climatique disponibles pour les gouvernements, les communautés et les organisations internationales. Financée par le Gouvernement suédois entre 2013 et 2016, cette initiative a fait du PAM un pionnier de l'innovation dans le domaine des analyses du climat qui établissent les niveaux de sécurité alimentaire dans différents contextes; ces données sont ensuite utilisées par les gouvernements dans leurs plans nationaux d'adaptation et d'autres processus de planification. Elle a également permis au PAM et à ses partenaires de consigner des études de cas et des pratiques optimales en matière d'adaptation au changement climatique.

Encadré 3: L'initiative 4R en faveur de la résilience des communautés rurales

L'initiative 4R a été lancée par le PAM et Oxfam America en partenariat avec Swiss Re pour élaborer, tester et amplifier une approche globale de la gestion des risques et de l'adaptation au changement climatique, dans le but d'aider les communautés à devenir plus résilientes. Elle a été étendue à l'Éthiopie, au Malawi, au Sénégal et à la Zambie. Elle bénéficie aujourd'hui à plus de 200 000 personnes et est jugée être un exemple phare du regroupement des filets de sécurité, de l'assurance contre les risques climatiques et du renforcement de la résilience.

L'initiative 4R fait œuvre de pionnier en permettant aux agriculteurs les plus pauvres d'avoir accès à une assurance pour leurs récoltes, payée au moyen de leur travail dans le cadre de programmes d'assurance pour la création d'actifs intégrés aux programmes de filets de sécurité.

D'après les évaluations d'impact menées en Éthiopie, les agriculteurs assurés épargnent plus de deux fois plus que les autres et investissent davantage dans des semences, des engrais et des moyens de production, comme des animaux de trait. Les femmes, souvent à la tête des ménages les plus pauvres, sont celles qui obtiennent les gains de productivité les plus importants, en investissant dans la main-d'œuvre et de meilleurs outils pour les semis. Au Sénégal, les participants à l'initiative 4R ont été mieux à même de faire face aux effets d'un récent épisode de sécheresse et leur taux de consommation alimentaire n'a reculé que de 8 pour cent, contre 43 pour cent pour le groupe témoin.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

C-ADAPT	Initiative pour la gestion de l'adaptation au changement climatique et l'innovation
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FoodSECuRE	mécanisme destiné à renforcer la sécurité alimentaire et la résilience face aux aléas climatiques
ODD	objectif de développement durable
PSP	plan stratégique de pays